



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/12/2019

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2019-ARA-KKP-2357

1. Intitulé du projet

Construction d'un pont routier en remplacement d'une passerelle piétonne entre le parking de la Daille et le funiculaire de Bellevarde, à Val d'Isère (Savoie - 73)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Val D'Isère

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marc BAUER - Maire

RCS / SIRET

2 1 7 3 0 3 0 4 9 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. dernière colonne a) routes classées dans le domaine routier d'une commune, de moins de 10 kms	Aménagement d'un pont routier pour une voirie communale à 2 voies sur une longueur de 30 à 40m : projet soumis à l'examen au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dépose du tablier d'une passerelle existante de 5.60m de large par 30m de long dont la structure est en charpente métallique et le platelage en bois.
Arase des parties supérieures des culées en béton armé.

Construction d'un pont routier de 32m de long par 10m de large avec création de 2 culées en béton armé fondées superficiellement et un tablier de pont mixte de type poutre latérale en treillis métallique et dalle en béton armé, supportant une chaussée de 6m de large et un trottoir de 2m.
Les soutènements de part et d'autre seront réalisés en enrochements percolés.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce pont est de :

- desservir un nouveau quartier en développement,
- sécuriser le transit des piétons en dédiant l'ancien pont à la circulation piétonne et avec un trottoir de 2m de large sur le nouveau pont,
- permettre le transit des dameuses en cas de réparation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dépose du tablier existant à la grue. Mise en dépôt provisoire du tablier sur l'emprise du parking existant de la Daille, pour le découper et évacuer les éléments dans les centres de déchets habilités.

Mise en place d'une rampe provisoire sur la berge en rive gauche pour accéder à la berge en vue de réaliser les travaux sur la culée C0.

Démolition des parties supérieures des culées en béton armé et évacuation des déblais vers des centres de déchets habilités.

Mise en place des soutènements pour réaliser les semelles des 2 culées, depuis le parking en rive droite pour la culée C1 et depuis la berge en rive gauche pour la culée C0.

Coulage des culées.

Mise en oeuvre des murs en retour.

Mise en place de la charpente métallique du tablier.

Mise en oeuvre des dalles préfabriquées.

Réalisation des équipements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'un pont routier entre un parking et une route d'accès aux bâtiments existants et à venir.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet sera soumis à une déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du tablier	325m ²
Longueur de l'ouvrage y compris dalles de transition	40 m
Largeur de l'ouvrage y compris surlargeurs de culées	11,20 m
Renforcement des berges hors culées (somme des 2 rives)	14,60 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**RD902, Parking de la Daille, 73150
Val d'Isère**Coordonnées géographiques¹**

Long. ____° ____' ____" ... Lat. ____° ____' ____" ...

Pour les catégories 5° a), 6° a), b), c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 06°57'53"E Lat. 45°27'34"N

Point d'arrivée :

Long. 06°57'55"E Lat. 45°27'36"N

Communes traversées :

Parcelles AB56, AB44 et AB45

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone type II - massif de la Vanoise 820031327 (121086.28 ha) Le projet se situe à proximité des zones suivantes : zone type I - Marais de la Daille (6.46 ha) 820031730 située à 100m du projet zone type I - Réserve naturelle de la Bailleteraz (2007.98 ha) 80031470 située à 125m du projet
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN a un arrêté d'opposabilité datant du 30/04/2018. La commune est soumise aux risques inondation et avalanches.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones les plus proches sont : - la zone FR8201780 - réseau de vallons d'altitude à Caricion, située à 1.8km - la zone FR8201783 - massif de la Vanoise, située à 4km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le col de l'Iseran classé par arrêté du 2 août 1939 et décrets des 5 et 17 octobre 1939, situé à 4.2km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquerait-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le cirse fausse hélénie (<i>cirsium heterophyllum</i>) présent sur la commune n'est pas présent dans l'emprise des travaux. Un extrait du levé des pieds est donné dans la notice.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques naturels inondation (ouvrage calé à la même côte que l'ouvrage existant) Risques naturels mouvement de terre Risque zone sismique 3 (modérée) pris en compte Risque zone avalanche
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cet ouvrage permettra l'accès à des quartiers existants et en développement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic limité : accès quartier et pour entretien des dameuses
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage existant de part et d'autre de l'ouvrage est maintenu, il est prévu un éclairage léger sur l'ouvrage pour la sécurité des usagers et en particulier des piétons. Ponctuellement, il y aura également les feux des véhicules et dameuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux qui vont durer de mai à octobre maximum, il y aura les déchets liés à : - la dépose et démolition partielle de l'ouvrage existant - déblais pour réaliser des culées

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va permettre le développement d'un quartier existants.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé à proximité de projet déjà étudiés mais n'a pas d'incidence cumulée :

- du projet d'aménagement de l'Isère dans la plaine de la Daille (maître d'ouvrage : mairie de Val d'Isère) qui a fait l'objet de l'avis n° 2017-ARA-AP-00291 de l'Autorité environnementale
- du projet de remplacement de la télécabine de la Daille - dossier n°2017-ARA-AP-00424 - absence d'avis en date du 18/11/2017

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ouvrage est positionné en lieu et place d'une passerelle existante.
On a limité la longueur des enrochements de protection de berge.
On a calé au-dessus de la côte PHE comme l'ouvrage existant.
La culée en rive droite est construite à l'arrière de la culée existante.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire car les impacts seront limités aux enjeux sur les milieux aquatiques qui sont traités par le dossier de déclaration au titre des IOTA (loi sur l'eau).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Notice explicative du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Val d'Isère

le,

15.12.2019

Signature



Le Maire
Marc BAKER